

Annexe au rapport médical

N° d'assuré

Prière de prendre garde aux observations figurant au verso de la facture ci-jointe

Date d'expédition

<p>Assuré (e): Nom, prénom, adresse exacte, NPA, domicile (le cas échéant, représentant légal)</p> <p>né(e) le</p>	<p>Nom et adresse du médecin</p>
<p>Questions :</p>	<p>Office AI pour le canton de Vaud Av. Général-Guisan 8 1800 Vevey</p>

Annexe au rapport médical

Chez l'enfant susmentionné, le droit aux prestations en relation avec un syndrome d'hyperactivité de l'enfant (chiffre 404 OIC) est à l'étude.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous communiquer :

1. Si vous n'avez pas effectué vous-mêmes toutes les investigations, par qui et quand ont-elles été faites ? (Prière de joindre les rapports disponibles pour examen).
2. Comment se manifestent les troubles *Il est important de décrire les troubles pour chaque domaine*
 - 2.1 du comportement ? *décrire les troubles des affects (émotions, humeur), du contact et relations, le comportement dans le groupe*
 - 2.2 des pulsions ? *Excès ou déficits des pulsions, agitation psychomotrice, vitesse de traitement, capacité à initier une action, capacité de contrôler l'action, capacité d'attendre son tour de parole, etc...*
 - 2.3 de la perception ? *troubles visuels ou auditifs avérés, proprioception, intégration visuo-spatiale, intégration sensorielle*
 - 2.4 de la concentration ? *se référer à l'attention dirigée, le maintien du focus, évitement de la distraction*
 - 2.5 de la faculté d'attention ? *se référer à la mémoire à court terme, visuelle, auditive*
3. Quel est le QI (Quelle méthode de test a été utilisée ?) *Si pas mesuré, rapporter si l'intelligence est « cliniquement normale »*
4. D'autres tests ont-ils été effectués ? (Prière de joindre les résultats des examens)
5. Quand le diagnostic d'hyperactivité de l'enfant a-t-il été posé ? Par qui ?
6. Quand un traitement spécifique a-t-il été instauré pour la première fois ? *Ttt spécifique : méthylphénidate, ergo- psychothérapie*
7. Remarques :

Date

Cachet et signature du médecin